

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 9

Votants..... 15

Procurations..... 6

Date de la convocation : 29 03/2024

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 5 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie,
MASSON Aurélie, VIALLA Régine, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude,
VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Monsieur
REFREGERS Claude, Madame COBO Rolande a donné procuration à Monsieur
VIDAL Claude, Monsieur DAUMLAS Jean-Michel a donné procuration à Madame
MASSON Aurélie, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à
Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à
Monsieur VIDAL Didier, Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame
JUANABERRIA Anne-Marie.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 1**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal désigne M. Jean-Luc DRIGOUT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 2**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2024

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 22 mars 2024.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 3**

**BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal de la commune du comptable pour l'exercice 2023 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2023 et qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Délibération approuvée à 15 voix pour

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 4
BUDGET COMMUNAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

COMMUNE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2023	726 460.78 €	954 594.65 €	256 860.15 €	485 723.23 €	983 320.93 €	1 440 317.88 €
Résultat comptable 2023		228 133.87 €		228 863.08 €		456 996.95 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		94 909.38		100 195.41 €		195 104.79 €
Résultat de clôture à affecter		323 043.25 €		329 058.49 €		652 101.74 €
RAR 2023			49 659.20 €	10 763.00 €	49 659.20 €	10 763.00 €
Résultats définitifs		323 043.25 €		290 162.29 €		613 205.54 €

Le conseil municipal adopte le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Délibération approuvée à 14 voix pour
(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

**SÉANCE N° 7
DÉLIBÉRATION N° 5
BUDGET COMMUNAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le conseil municipal affecte sur le budget communal 2024 les résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 323 043.25 € ;

Le conseil municipal reporte le résultat d'investissement positif en recettes d'investissement au compte 001 soit 329 058,49 € ;

Délibération approuvée à 15 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil des devis qu'il a signés depuis la dernière séance :

- 60 € pour l'impression des tickets du Festival des Castagnous
- 150 € pour la publicité sur Radio Larzac du Festival des Castagnous
- 36,80 € pour des produits d'hygiène
- 350 € pour des fournitures diverses
- 728,40 € pour des jardinières
- 1 124 € pour une pompe de relevage Véolia

La séance est levée à 20h47

Le secrétaire de séance
J.L. BRIBOUT,



Le maire
Claude VASSE,
